



## INFORMATION SUR LE BUDGET- 4 Février 2008

A la suite d'informations alarmantes concernant le budget 2008 avec notamment le risque **d'augmentation des frais d'écolage de 8,5 % à la rentrée prochaine**, l'APE a demandé à la direction du lycée d'informer les parents d'élèves.

Lundi 4 février, Monsieur Besse, le proviseur, et Monsieur Pierru, l'intendant, que nous remercions pour leur disponibilité, ont présenté la situation financière du lycée devant une quarantaine de parents relais et délégués. L'APE a fait une synthèse de cette réunion afin d'informer largement toutes les familles.

Pour mieux comprendre cette synthèse, une première partie donne ou rappelle dans quel contexte est établi le budget de l'établissement.

## FONCTIONNEMENT DES LYCEE FRANÇAIS A L'ETRANGER

### Autorités de tutelle

Le réseau de l'enseignement français à l'étranger est dirigé par l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger (**AEFE** - [www.aefe.diplomatie.fr](http://www.aefe.diplomatie.fr)). L'agence est représentée localement par le Conseiller culturel de l'Ambassade de France. Voici la présentation du service culturel (SCAC) sur le site de l'Ambassade de France :

Le service culturel de l'Ambassade de France en Italie, placé sous l'autorité du Conseiller culturel, regroupe l'ensemble des fonctions qui contribuent à la coopération avec les institutions culturelles italiennes et à la diffusion de la langue et culture françaises en Italie : manifestations artistiques, patrimoine, audiovisuel, coopérations linguistiques et universitaires, politique du livre et des nouveaux médias. Il coordonne le réseau de centres et instituts culturels français en Italie.

Le Ministère des affaires étrangères (**MAE**) est propriétaire des locaux, et cède par convention le droit d'occupation au bénéfice du lycée. A l'Ambassade de France, le Service des Travaux et des Bâtiments français en Italie (**STBI**) représente localement le propriétaire. Le STBI reçoit une enveloppe globale pour l'entretien de tous les monuments français en Italie. Il doit gérer cette enveloppe, et répartir selon les besoins... Voici sa présentation sur le site de l'Ambassade de France :

Le service des travaux et bâtiments français en Italie (STBI) est chargé d'assurer la gestion du parc immobilier de la France situé sur le territoire italien. Il intervient sur les trois ambassades présentes à Rome, les consulats généraux en Italie et les centres culturels et établissements d'enseignement. Il intervient également pour le compte du Ministère de la Culture qu'il représente dans le cadre des travaux d'investissement réalisés sur le patrimoine monumental des Pieux Etablissements (cinq églises à Rome). Enfin, il représente le Ministère de la Défense pour ce qui concerne la gestion des cimetières militaires français et des monuments commémoratifs. Le patrimoine français en Italie représente une surface totale construite d'environ 48 000 m<sup>2</sup> (hors cimetières). Il est composé pour sa plus grande part de palais et bâtiments classés (Palais Farnèse, Villa Bonaparte, couvent et église de la Trinité des Monts, église Saint Louis des Français, palais Lenzi à Florence, palais des Stelline à Milan, immeuble le Grenoble à Naples). L'action du STBI s'étend sur les villes de Rome, Milan, Turin, Venise, Florence, Naples et Palerme, où le Ministère des Affaires Etrangères a des implantations diplomatiques, consulaires, ou culturelles

### Type d'établissement

Il existe trois types d'établissements affiliés :

- Les établissements **homologués**
- Les établissements **conventionnés**
- Les établissements en **gestion directe** (EGD)



Le lycée Chateaubriand est en Gestion Directe avec 73 autres établissements de par le monde. Il est associé à l'école française de Naples dans un groupement de gestion. L'administration doit se ranger aux avis et décisions de l'AEFE, sa directrice étant le supérieur hiérarchique du chef d'établissement.

Le **Conseil d'établissement (CE)**, la plus haute instance de décision du lycée, donne des avis, qui peuvent ensuite être modifiés par l'AEFE. La décision finale est prise par le Conseil d'Administration de l'agence. Le budget est établi pour l'année civile. En cours d'exercice, la direction peut présenter des Décisions Budgétaires Modificatives (DBM) pour ajuster les dépenses.

Calendrier annuel des CE ordinaires de l'année solaire n/n+1 (ex 2007/2008):

- Début octobre n (2007) : proposition de budget pour l'année n+1(2008) basé sur les frais d'écologie proposés en juin n (2007) et entérinés par l'AEFE
- Fin novembre n (2007): décision budgétaire de l'AEFE pour l'année n+1 (2008)
- Mi février n+1(2008) : présentation du compte financier de l'exercice n (2007)
- Fin juin n+1(2008): proposition d'augmentation des frais d'écologie pour la rentrée n+2 (2009)

### Statut des personnels

Il existe trois statuts pour les enseignants dans les lycées français de l'étranger :

- **expatriés** pris en charge par la France (**coût zéro pour le lycée**).
- **résidents** dont les salaires et les charges salariales sont pris en charge en partie par l'établissement et en partie par l'agence. La répartition des pourcentages varie suivant l'établissement. A Rome actuellement elle est de **58% pour le lycée**.
- **locaux** pris en charge à **100% par l'établissement**.

A Chateaubriand, la répartition est la suivante :

- **expatriés** : 5 administratifs + 4 enseignants
- **résidents** : 60 %
- **locaux** : 40 %

Rappel : 15 professeurs expatriés sont passés en 2006 résidents à coût zéro pour l'établissement (prise en charge des salaires et charges par l'agence) puis enfin à coûts partagés en 2007.

### Indemnité Spécifique de Vie Locale (ISVL)

Cette indemnité versée aux résidents est imputable en partie aux établissements.

### Le fond immobilier mutualisé

Ce fond, créé par l'AEFE en 2007, est alimenté par les 74 établissements en gestion directe du réseau. Chaque établissement a une base de cotisation différente décidée par l'AEFE. Il est destiné à assurer certaines dépenses liées à l'immobilier.

C'est l'AEFE qui, une fois les fonds mutualisés revenus à Paris, doit faire l'arbitrage des attributions sur les établissements.

**Donc maintenant via ce fond, les écolages financent des travaux normalement à la charge du propriétaire.**



## SYNTHESE DE LA REUNION

### UNE SITUATION DE GESTION 2008 DIFFICILE

La proposition de budget 2008 présenté en Conseil d'établissement en octobre était équilibrée, avec une augmentation de 4.5 % des frais de scolarité par rapport à 2007. Elle a été transmise à l'AEFE pour approbation.

L'AEFE en retour a modifié la base du fond immobilier mutualisé (créé en 2007), la passant de 100 à 180 € par élève et par an, ce qui correspond à une augmentation de charges de 140 000 €, tout en exigeant un budget équilibré.

Voici les résultats des derniers exercices : les déficits des exercices annuels se succèdent :

- exercice 2005 : légèrement bénéficiaire de 23 128 €
- exercice 2006 : dégradation de la situation : déficit de 200 180 €
- exercice 2007 : déficit prévu d'environ 170 000 €
- exercice 2008 : déjà en déséquilibre de plus de 140 000 €

Depuis 2005, les charges se sont fortement accrues.

Parallèlement les frais de scolarité ont aussi augmenté de manière importante (de 5%, puis de 4%, ce qui est largement au dessus de l'inflation), mais pas suffisamment pour compenser les charges !

L'établissement est dans une situation financière qui devient critique.

### LA SITUATION DU FOND DE RESERVE

Ce fond de réserve est constitué

- des réserves TFR,
  - des amortissements
  - le fond immobilier mutualisé
  - le fond alimenté par les bénéfices ou réduit par les déficits des exercices cumulés.
- Actuellement ce dernier fond est inexistant. Les déficits successifs l'ayant amputé.

L'établissement dispose de 2 Millions de fond de réserve soit 1 Million de TFR et 1 Million de dotation aux amortissements (dotation mise en place en 2003, il ne couvre donc que les biens mobiliers importants récents).

La situation devient donc critique, **il n'y a pas de « matelas » pour absorber d'autres déficits.**



## **LES CAUSES DE L'AUGMENTATION DES CHARGES**

1. Augmentation « normale » due à l'inflation, augmentation de la masse salariale suite à l'augmentation des indices, aux montées d'échelons, à la nouvelle convention collective nationale indexée sur la fonction publique italienne (contrats locaux)...etc.  
La masse salariale totale est de 4.496.307 € et représente 76,56 % du montant net des recettes de droits d'écologie et inscriptions (5.873.086 €).
2. En 2007, augmentation de la masse salariale par le passage de 15 résidents alors à coût zéro pour l'établissement à coût partagé (58% salaires et charges de ces résidents à la charge du lycée)
3. En 2007, augmentation du taux d'ISVL (Indemnité Spécifique de Vie Locale) versé aux résidents. L'AEFE demande maintenant à l'établissement de la prendre en charge à 65%, d'où une autre augmentation de charge d'une valeur de 147 000€. En 2006 il avait déjà fallu prendre en charge l'ISVL des résidents de 25 % à 65% En 2009 l'ISVL risque de passer à 100% pour l'établissement. (politique de l'agence pour les établissements en gestion directe).
4. En 2007, création du fond immobilier mutualisé : l'établissement doit dégager et faire « remonter » à Paris l'équivalent de 100 € /élève/an.  
Remarque : Exceptionnellement l'an dernier le lycée a pu utiliser l'argent de ce fond pour des travaux de sécurité : agrandissement de la grande porte pour l'accès du camion de pompier, circuit alarme incendie du Casone, travaux sur Naples, travaux canalisations.
5. En 2008, augmentation de la base du fond immobilier mutualisé de 100 à 180 € /élève/an. Remarque: 1% d'augmentation des frais de scolarité représente 60 000€ de plus en recette donc rien que pour alimenter le fond il faut demander 2% d'augmentation !!

Les factures qui vont arriver en 2008 suite aux chutes d'arbres et au frais que cela va engendrer (expertises, coupes, élagage...etc.), vont être certainement importantes. L'école a-t-elle les moyens de prendre en charge l'entretien du parc de la Villa Strohl Fern ? Le MAE les prendra t-il en charge ?

## **LES COMPTES FINANCIERS**

### **1/Compte financier 2007**

2006 : 200 000 € de déficit

2007 : 300 000 € d'augmentation de charges tout compris.

225 000 € en plus grâce au 4.5% d'augmentation des écolages



D'ou un déficit 2007 prévisible de : **200 000 + 300 000 – 225 000 soit 275 000 €**  
Déficit qui devrait être cependant réduit à environ **170 000 €**, grâce à diverses économies exceptionnelles ayant été réalisées : 120 000 € de travaux locatif prévus au budget et non engagés : peintures...etc.

## **2/ Prévision 2008**

Devant les charges accrues et les déficits antérieurs, l'établissement va proposer au prochain CE d'augmenter de 4% de plus que prévu les frais de scolarité, ce qui donnerait **8.5%** d'augmentation à la rentrée 2008 soit

**+273 € en maternelles**

**+270 € en primaire**

**+303 € en collège**

**+318 € au lycée**

Mais attention : Cette augmentation permettrait d'assurer un équilibre mais rien de plus. Elle ne couvrirait pas le passage de la prise en charge de l'ISVL qui risque de passer à 100% en 2009

## **LES PISTES DE REFLEXION**

- Négocier avec l'agence le **maintien de l'ISVL à 65%**.
- Faire **baisser la part établissement pour les résidents à 48% au lieu de 58%**  
Mr Pierru va établir un dossier argumentant dans ce sens, d'autant plus que le taux de participation aux salaires des résidents est variable d'un établissement à l'autre.
- 
- Diminution des dépenses : l'administration essaie aussi de diminuer les charges, par exemple à compétences égales elle préférera embaucher des professeurs certifiés plutôt qu'agrégés.
- Le choix de la carte des options peut aussi avoir une incidence sur les charges
- Appel au financement privé (4 réponses en retour de la lettre envoyée par Mr Besse)
- différenciation des écolages suivant les nationalités ? Peu d'intérêt pour Chateaubriand, seulement 4% de nationalités tiers: cela ne ferait pas une grande différence de leur faire payer plus. Plutôt un risque de perte.